

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220713-DE  
Reçu le 02/11/2022

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

**Nombre de Conseillers :**

*En exercice : 53*

*Présents : 39*

*Votants : 44*

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 octobre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**N° CC2022-07-13**

**OBJET :**  
**APPROBATION DE LA**  
**STRATEGIE**  
**TOURISTIQUE « PLEINE**  
**NATURE »**

**Présents :** Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

**Rendue exécutoire :**

*Transmise en Sous-Préfecture*  
*le :*

*Publiée ou notifiée*  
*le :*

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

**AR Prefecture**

063-200072080-20221025-CC20220713-DE  
Reçu le 02/11/2022

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du 14 novembre 2017** modifiant les statuts de la Communauté de Communes et l'autorisant à exercer en lieu et place des communes la compétence en matière de développement touristique,

**Vu la délibération du 2 juillet 2019** approuvant le Projet de Territoire 2019-2030 et les actions de l'axe stratégique « Economie, tourisme, agriculture et forêt »

**Considérant** que l'axe 3 du projet de territoire « Economie, tourisme, agriculture et forêt » se décompose en sous-parties dont une partie consacrée à « construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes » et détaillée en 11 actions,

**Considérant** que le développement touristique constitue un levier de l'amélioration de l'économie locale, cette compétence fait alors partie des enjeux majeurs du territoire et des axes de développement prioritaires. Le territoire dispose de nombreux atouts, et se distingue notamment par ses spécificités liées à la ruralité et à la qualité de son environnement, et donc par la richesse de son patrimoine naturel. La stratégie touristique s'appuyant sur le diagnostic réalisé par le SMAD a ainsi pour objectif :

- Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement,
- L'aménagement et valorisation des plans d'eau,
- La mise en oeuvre des projets d'hébergement touristique de qualité,
- L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés

**Considérant** l'AMI Territoires Région Pleine Nature lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a pour objectif de conforter la Région comme 1<sup>ère</sup> destination pour la pratique des sports et de loisirs pleine nature, notamment en soutenant les projets d'investissement publics et privés situés sur les territoires, en lien avec les attentes du marché et des clientèles touristiques,

**Considérant** que de nombreuses activités de pleine nature sont déjà implantées sur le territoire, la stratégie touristique intercommunale aura pour objectif d'identifier le territoire comme destination « Pleine Nature » avec deux axes principaux portés par la Communauté de communes :

- les sports et loisirs de nature en tant que leviers de développement de l'attractivité, en particulier à travers la dimension « Eau », très présente sur le territoire du Pays de Saint-Eloy, entre la rivière Sioule et les plans d'eaux touristiques, qui offrent des activités nautiques, de pêche et de baignade.
- Le renforcement de l'attractivité des atouts naturels du territoire

Ainsi, 3 axes sont prioritaires pour identifier le territoire comme destination pleine nature :

-Axe 1 : Renforcer la dimension « eau » comme pilier de la Destination

-Axe 2 : Renforcer l'offre touristique en valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire



- Axe 3 : Compléter l'offre d'hébergements touristiques

AR Préfecture

063-200072080-20221025-CC20220713-DE  
Reçu le 02/11/2022

Sur ces bases, la Communauté de communes poursuit la politique engagée en menant une stratégie touristique axée sur la pleine nature.

**Propose au Conseil Communautaire :**

- d'approuver la stratégie touristique axée sur la « pleine nature »,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 25 octobre 2022.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220713-DE  
Reçu le 02/11/2022

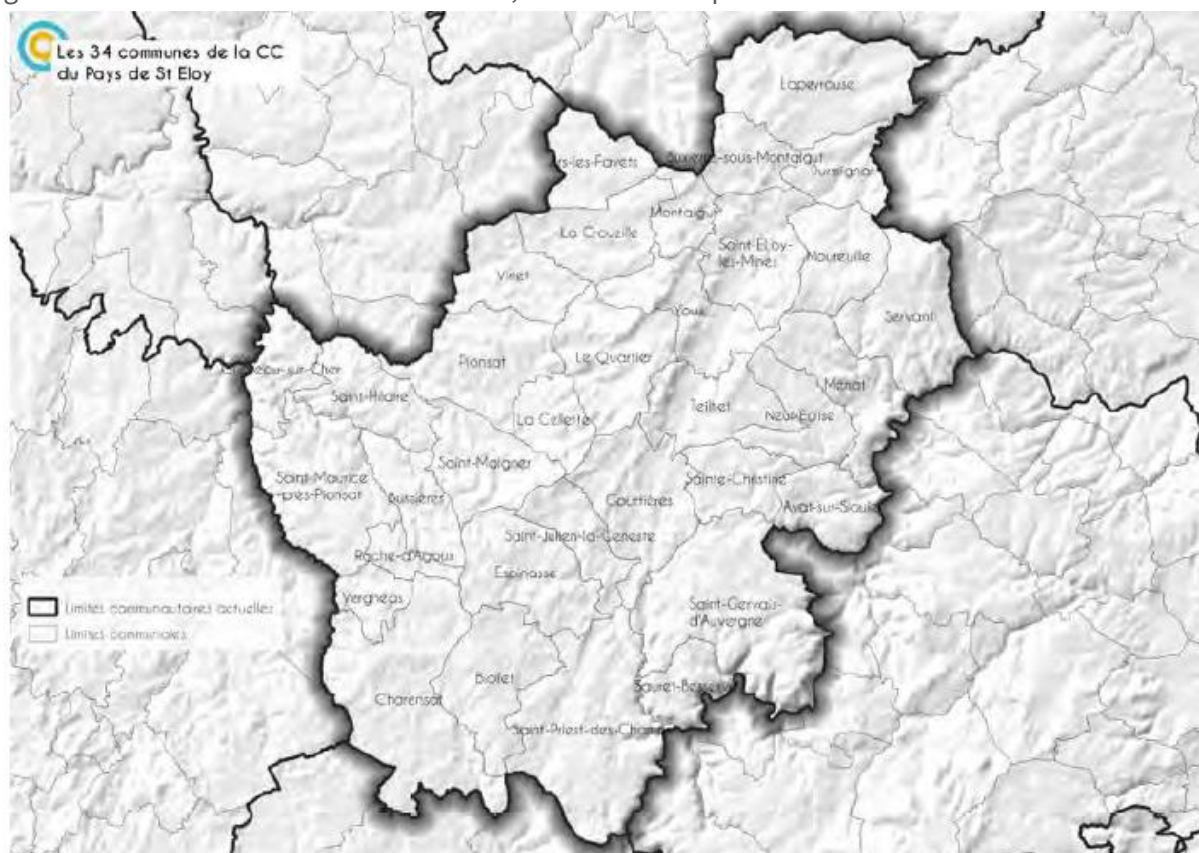
## STRATEGIE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT ELOY

### I/ Un territoire rural au fort potentiel touristique

#### 1. Un territoire rural

La communauté de communes du Pays de Saint-Eloy située au nord-ouest du département de Puy-de-Dôme, dans le Pays des Combrailles, est aux frontières départementales de l'Allier et de la Creuse.

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy compte 34 communes pour 15 978 habitants (2017). Elle s'étend sur une superficie de 684 km<sup>2</sup>. Sa densité de population est assez limitée et dispersée : 23,5 habitants/km<sup>2</sup> contre 81 habitants/km<sup>2</sup> pour le département. Elle est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles (SMADC), qui gère l'Office de Tourisme des Combrailles, et est couverte par le SCOT des Combrailles.





AR Préfecture  
06 développement touristique qualitative  
Recu le 02/11/2022

territoire, AR d'accessibilité et l'image du territoire. Ces éléments permettront de développer une offre touristique qualitative, qui générera des retombées économiques. Cette offre touristique sera ainsi construite sur le patrimoine naturel, et notamment la présence de l'eau sous toutes ses formes.

Pour mener à bien ces objectifs, des partenariats avec les acteurs locaux et institutionnels sont mis en œuvre. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMAD) joue un rôle déterminant, notamment à travers les actions de promotion et de développement touristique qu'il entreprend. En effet, le syndicat exerce au titre de ses compétences obligatoire la compétence tourisme en assurant la définition d'une stratégie de développement touristique présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire syndical, en coopération avec ses membres. Il assure l'accueil, l'information, la promotion touristique et la commercialisation de produits touristiques, au travers de la gestion d'un office de tourisme. Le syndicat a créé, à cet effet, depuis le 1er janvier 2010, un office de tourisme intervenant sur le territoire de l'ensemble des adhérents du SMAD». La stratégie touristique communautaire s'inscrit dans la stratégie du SMAD qui a pour objectif de capitaliser sur les stratégies et projets des différents territoires afin de les mettre en synergie, et de définir les projets structurants pour aboutir à une image valorisante et attractive des Combrailles. La stratégie globale est donc d'assembler le territoire autour d'une ambition commune, et de décliner un plan d'actions notamment axé sur le sport et les loisirs de pleine nature.

## **II/ Une stratégie orientée vers le développement des activités de pleine nature**

### **1. Un territoire préservé disposant de nombreuses ressources naturelles**

Bien que le territoire bénéficie de nombreux atouts, le développement touristique reste assez timide. Le nombre de touristes semble ne pas être à la hauteur du potentiel relativement important dont dispose la Communauté de communes (manque de services tels que les restaurants, hébergements). En effet, la Communauté de communes possède des spécificités liées à la ruralité et à la qualité de son environnement, et par conséquent le territoire se distingue par la richesse de son patrimoine naturel :

- un environnement préservé et des paysages appréciés : paysages de moyenne montagne et forêt propices à la randonnée
- un patrimoine naturel et architectural de grande valeur pour le développement du tourisme
- des rivières et plans d'eau nombreux

L'activité touristique se structure ainsi autour de ces pôles. Les paysages vallonnés et les bocages sont très appréciés par les visiteurs et les touristes. On vient ainsi sur le territoire pour y trouver le calme, la nature, et des activités de plein air en lien avec la ruralité. Il répond à la demande des touristes de proximité provenant des aires urbaines proches, comme à celle des touristes étrangers notamment pour pratiquer la randonnée et bénéficier aussi de la proximité des grands

AR Prefecture  
sites auvergnats. Parc naturel régional des Puys, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, le parc  
Médanin, sont à 40/50 minutes du centre du territoire.

Reçu le 02/11/2022

Les ressources présentes sur le territoire concourent par conséquent à l'attractivité du territoire. Néanmoins, ces dernières sont à valoriser et à préserver : importance du balisage des sentiers, vigilance de la qualité de l'eau pour permettre le développement de la baignade et des activités nautiques, entretien des anciennes voies ferrées pour de potentielles activités touristiques telle que le vélo rail.

Ainsi la communauté de communes dispose des atouts suivants pour développer sa stratégie touristique :

- Le support technique du SMADC pour accompagner les porteurs de projets et la collaboration entre EPCI
- Des outils numériques nouveaux favorisant la mobilité.
- Un secteur du tourisme très porteur

## 2. Des activités de pleine nature déjà implantées

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du projet de territoire a permis de mettre en évidence les multiples atouts touristiques du territoire. L'environnement est très bien préservé sur la communauté de communes et propice au développement des activités de pleine nature. De plus, ces dernières années, un travail important a été réalisé sur les activités liées au patrimoine naturel avec la structuration des itinéraires, l'amélioration de l'accessibilité aux sites naturels (signalétique, parking), la valorisation du GR 4 – GR41, le développement de la pêche. Néanmoins, certaines problématiques persistent tels que l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR, et la valorisation des gorges.

On recense aujourd'hui plus de 10 activités de pleine nature différentes sur l'ensemble du territoire :

- Randonnée pédestre
- Trail
- VTT
- Randonnée à cheval / âne
- Via ferrata
- Canoë
- Géocaching
- Vélorail
- Vol en montgolfière
- Gyro balade
- Pêche

### III / Les axes de la stratégie touristique du Pays de Saint Eloy

## AR Prefecture

06 Bas stratégie touristique intercommunale, s'appuyant sur le diagnostic réalisé par le SMAD aura  
Reçu le 02/11/2022  
pour objectif :

- Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement,
- L'aménagement et valorisation des plans d'eau,
- La mise en oeuvre des projets d'hébergement touristique de qualité,
- L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés,

Ces éléments permettront d'améliorer :

- le cadre de vie à travers la valorisation paysagère, l'accessibilité, la mise en valeur du bâti, l'entretien des espaces publics ;
- la qualité et l'innovation des hébergements ;
- la mise en oeuvre d'activités et leur structuration à travers l'accessibilité (sécurité, information, services connexes), l'encadrement des prestations plein-air, l'originalité des expériences proposées ;
- l'organisation de management de la destination avec deux cibles prioritaires : les sorties à la journée, et les séjours longs à travers le marketing et la création de produits touristiques.

Il s'agira notamment d'identifier le territoire comme un territoire « pleine nature ». Ainsi deux axes principaux seront portés par la Communauté de communes :

- les sports et loisirs de nature en tant que leviers de développement de l'attractivité, en particulier à travers la dimension « Eau », très présente sur le territoire du Pays de Saint-Eloy, entre la rivière Sioule et les plans d'eaux touristiques, qui offrent des activités nautiques, de pêche et de baignade.
- Le renforcement de l'attractivité des atouts naturels du territoire

### **AXE 1 : Renforcer la dimension « eau » comme pilier de la Destination**

- Réaliser un état des lieux des plans d'eau afin d'en valider les conditions de développement et de tendre, pour certains, vers le label "Pavillon Bleu" tout en travaillant sur la qualité de l'eau
- Soutenir le maintien et l'émergence d'activités récréatives, sportives et écoresponsables autour de l'eau (protection de la faune et de la flore, limitation des nuisances sonores)
- Accompagner et valoriser les activités en lien avec la pêche
- Définir un schéma d'interprétation des patrimoines phares en lien avec l'eau

Plusieurs communes ont pour projet d'aménager leur plan d'eau. L'étude pour la valorisation des plans d'eau portée par le SMADC permettra de garantir un développement harmonieux et concerté et une offre complémentaire entre les différents sites.

Outre la dimension « eau », la stratégie de développement suggère de s'appuyer sur les atouts naturels, et en particulier le paysage, particulièrement propice au développement de l'itinérance (VTT, pédestre...) et à des activités de sensations fortes.



**AXE 2 : Renforcer l'offre touristique en valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire**

20072080-20221025-CC20220713-DE

Reçu le 02/11/2022

- Création d'une toile de belvédères en lien avec la valorisation paysagère, le plan paysage et les différentes clientèles (individuelle et groupe)

- Capitaliser sur le potentiel du territoire en matière d'offre autour de l'itinérance :
  - Accompagner le projet voie verte au Nord du territoire
  - Proposer un ou des produits itinérants Vélo à Assistance Électrique et base VTT
  - Créer quelques circuits trails courses d'orientation
- Tendre vers la labellisation « Territoire Vélo »
- Accompagner les grands projets et les sites remarquables dans leur développement et leur mise en réseau
- Valoriser d'avantage les espaces naturels remarquables Natura 2000 ENS

**AXE 3 : Compléter l'offre d'hébergements touristiques**

- Actualiser le recensement des hébergements touristiques marchands